



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 5 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Était absent excusé : Martial VERNEREY

Était absente : Stéphanie BRANTUS

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h.

1. Visite des locaux de la mairie, de l'école, du centre périscolaire et de la médiathèque

Les élus sont invités à visiter les bâtiments communaux. Le maire fait l'historique des bâtiments et l'état des lieux des locaux et des récents travaux.

2. Projet centre bourg : point sur le dossier

Lors de la séance du 7 juin 2021, le conseil municipal a délibéré pour donner délégation à M. le Maire afin de procéder à l'attribution des marchés de travaux des lots 1 et 2 (désamiantage et démolition). Toutefois, le calendrier de la procédure permet au conseil municipal de disposer des éléments nécessaires à l'attribution de ces marchés lors de la présente séance. A l'unanimité, il est décidé d'annuler la délibération précédente.

Le SIDEJ du Jura a procédé à l'ouverture des plis et la maîtrise d'œuvre a procédé à l'analyse des offres, en procédant à la notation en fonction du barème prévu dans le règlement de la consultation (60 % pour le prix, 30 % pour le mémoire technique et 10 % sur l'identification des nuisances).

Lot 1 : Désamiantage

Entreprises	Montant HT	Prix	Tech.	Nuis.	Total
Baruch Environnement	8 500,00 €	60	22	10	92
JPL Aménagement	8 900,00 €	57,30	22	10	89,30
SNDRA	12 500,00 €	40,80	30	10	80,80
JOBARD	17 788,05 €	28,67	25	10	63,67
OXYPUR	28 540,00 €	17,87	0	0	17,87

Lot 2 : Démolition, déconstruction

Entreprises	Montant HT	Prix	Tech.	Nuis.	Total
GRUT Jean-Louis	30 700,00 €	60	22	10	92
SARL LAFOURMI	33 500,00 €	54,99	22	10	86,99
Baruch Environnement	37 500,00 €	49,12	25	10	84,12
ARCHES Démolition	48 400,00 €	38,06	25	10	73,06
Jeannin	38 000,00 €	48,47	12	10	70,47
COLOMBO Jean-Pierre	42 750,00 €	43,09	17	10	70,09

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer :

- le lot 1 à l'entreprise Baruch Environnement pour 8 500 € HT
- le lot 2 à l'entreprise GRUT Jean-Louis pour 30 700 € HT

Par ailleurs M. le maire informe que l'appel d'offres pour les lots 3 à 17 est lancé depuis le 30 juin 2021. La limite de remise des offres est fixée au 30 juillet 2021. Le conseil municipal délibérera le 6 septembre 2021.

Concernant le financement, les services de l'Etat ont notifié l'attribution de la subvention provenant de fonds friches de 500 000 €. M. le Maire se félicite du soutien financier de l'État à la hauteur d'environ 900 000 €.

3. Urbanisme, voirie et bâtiments

Travaux de réfection d'une partie de la rue du communal (Essavilly)

Ce point est ajourné car les devis attendus n'ont pas été transmis.

Point sur les travaux d'effacement électrique (Projet Centre bourg)

L'entreprise GASQUET est chargée de ces travaux et une première réunion a eu lieu pour le démarrage du chantier. Des modifications mineures ont été apportées.

4. Enfance, jeunesse

Conseil d'école du 29 juin 2021

Carmen VALLET, adjointe en charge de l'enfance et de la jeunesse, relate les points évoqués lors du conseil d'école du 29 juin 2021 :

- Les effectifs en fin d'année sont de 127 élèves et les prévisions de la rentrée sont de 135 élèves.
- Le protocole COVID a évolué : plus de masque à l'extérieur.
- Le projet d'école se poursuit en 2021 (prolongation dans l'attente des consignes officielles pour le futur projet d'école)
- Bilan des activités proposées : ski, poneys, sortie forêt avec le garde forestier et le CPIE, sortie berger pâturage, VTT, jardin, pétanque...
- Création de la 6^{ème} classe dans la salle Libellule : Mme CHAPUT sera chargée de cette classe. Des achats d'équipement et d'aménagement de la classe seront effectués.
- La coopérative scolaire finance un équipement pérenne concernant l'activité d'apprentissage de la sécurité routière.
- Divers petits travaux.

Commission du 1^{er} juillet 2021

La réunion de commission a été annulée mais il est proposé aux élus de discuter en séance des projets et actions qui pourraient être réalisées en faveur de l'enfance et de la jeunesse au cours du mandat. Un débat s'engage et se poursuivra prochainement (rénovation des terrains synthétiques rue du Martinet et installation d'une table de pique-nique à proximité, etc...)

5. Finances

Décision modificative n°1 (reversement de taxe d'aménagement à la CCCNJ)

La part communale de la taxe d'aménagement sur les zones économiques de la commune est reversée à la communauté de communes de Champagne Nozeroy Jura. Récemment, la commune a reçu la somme de 28 850 €, qu'elle doit donc reverser. Il est nécessaire de prévoir les sommes correspondantes sur les lignes budgétaires. Le conseil municipal approuve donc la DM n°1 comme suit :

- Recette d'investissement : c/10222 « Taxe d'aménagement » : + 28 850 €
- Dépense d'investissement : c/10222 « Taxe d'aménagement » : + 28 850 €

Loyers du Chalet de la Bourre durant la période de fermeture administrative

M. le maire rappelle les termes de la délibération du 11 janvier 2021 sur le dégrèvement des loyers communaux en conséquence de la fermeture administrative du 17 octobre qui s'est poursuivi jusqu'au 9 juin. Pour l'année 2021, les loyers dégrévés sont évalués à 2 417,03 €. Il est proposé d'effectuer une constatation comptable par émission de titres et d'une annulation par un mandat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge M. le Maire d'émettre un titre au compte c/752 « revenus des immeubles » et un mandat au c/6718 « Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion » pour 2 417,03 €.

6. Forêt et bois : motion contre la hausse des frais de garderie

La nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre l'État, l'ONF et les communes forestières est actuellement en négociation. Pour assurer le financement de l'ONF, le Gouvernement prévoit d'augmenter les contributions des 14 000 communes et collectivités forestières à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025. Simultanément, le projet de nouveau contrat prévoit une suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF. Les communes forestières, par le biais de leur fédération nationale, ont exprimé leur fort mécontentement et refusent de supporter des augmentations de tarifs pour une dégradation des services de l'ONF.

Sur proposition de l'association des communes forestières du Jura, le conseil municipal, à l'unanimité, prend une motion pour exprimer son refus des termes du projet de nouveau contrat.

7. Réflexion sur la participation de la population aux actions et décisions communales

M. le Maire dresse le constat général que la population participe de moins en moins aux scrutins électoraux et qu'il n'est pas simple de la mobiliser pour participer à des réunions publiques sur les projets communaux. Il invite donc chaque élu à réfléchir sur les moyens de mieux associer la population aux projets et actions communales, mais aussi de trouver des moyens pour renforcer la cohésion, la connaissance mutuelle, la convivialité. Parmi les pistes évoquées figurent l'organisation de journées citoyennes (petits chantiers participatifs), des tournées des élus dans les quartiers et hameaux pour rencontrer et discuter avec la population, etc...

8. Intercommunalité et structures extérieures

Conseil communautaire du 8 juillet 2021

M. le Maire fait état des points qui seront évoqués au conseil communautaire du 8 juillet tels que la vente de 2 terrains de la zone artisanale de Mignovillard, la pose de panneaux solaires pour le fonctionnement sur le chalet des locations à La Bourre, ...

9. Divers

Droit de préemption urbain

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain de la Commune sur les ventes suivantes :

- Parcelles AB 20 58 et 59 (terrains nus constructible) au lieu-dit La Mouille à Mignovillard
- Parcelles AB 108 et 368 (commerce) à au 5 rue de Frasne.

Demande de d'achat de terrain

Diverses demandes de rachat de terrain ont été adressées à la Commune. Elles sont présentées aux élus et seront étudiées lors de la prochaine réunion de la commission Urbanisme, voirie et bâtiments avant que des propositions soient faites.

Départ en retraite de Mme Isabelle DAYET :

Mme Isabelle DAYET fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2022. Son poste sera réajusté et sera proposé au recrutement prochainement.

Publication d'un livre sur l'histoire du téléski de Bonnevaux :

Une pré-vente de livres est proposée sur l'histoire du téléski de Bonnevaux. La Commune de Mignovillard a été l'une des 4 communes fondatrices de ce téléski. Le conseil municipal décide de soutenir cette publication en achetant 20 livres à 10 €.

Logement de la poste

Il sera libre le 26 septembre 2021. Une annonce pour la remise en location sera publiée prochainement.

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 6 septembre 2021 à 20h.

La séance est levée à 23h15.



Le Maire,

Florent SERRETTE